

Budget de l'État : LOLF, crédits et contrôle

Des explications, des applications et des corrections pour préparer votre concours.

Actualité : Pérennisation de la rupture conventionnelle dans la fonction publique

Ce document conserve la version indiquée en pied de page. Les exercices sont des créations pédagogiques, distinctes des annales officielles.

Consultez la notice de votre session pour ses règles et ses échéances.

Budget de l'État : LOLF, crédits et contrôle

Lire un budget en distinguant autorisation, exécution, résultat et trésorerie.

À la fin de cette fiche

- Lire un budget en distinguant autorisation, exécution, résultat et trésorerie.
- Résoudre le cas proposé et expliquer votre raisonnement sans le cours.

À quoi sert l'autorisation budgétaire

La loi de finances autorise les ressources et les charges de l'État dans un cadre annuel. Elle ne se confond pas avec les comptes de toutes les administrations publiques ni avec la loi de financement de la sécurité sociale. Annualité, unité, universalité, spécialité et sincérité organisent la présentation et l'autorisation, avec les aménagements prévus par les textes. L'universalité implique notamment de présenter recettes et dépenses sans compensation et un principe de non-affectation, sous réserve des exceptions prévues.

Mission, programme, action

Une mission regroupe des programmes concourant à une politique publique ; un programme réunit les crédits destinés à mettre en œuvre un ensemble cohérent d'actions sous la responsabilité d'un ministère. L'action précise la destination des crédits. La présentation par destination se distingue de celle par nature : personnel, fonctionnement, investissement, intervention. Les projets annuels de performances exposent objectifs et indicateurs ; les rapports annuels de performances présentent les résultats. Un indicateur n'est pas l'objectif public lui-même.

Autorisations d'engagement et crédits de paiement

Les autorisations d'engagement encadrent les engagements juridiques, les crédits de paiement les paiements de l'année. Exemple simplifié : un marché de 120 000 euros engagé en année N peut nécessiter 120 000 euros d'AE et seulement 40 000 euros de CP en N si les paiements s'échelonnent. Les paiements futurs doivent être couverts selon les autorisations des années concernées. Ne déduisez pas d'une trésorerie disponible le droit d'engager une dépense non autorisée.

Préparer, exécuter et contrôler

Le Gouvernement prépare le projet ; le Parlement examine et autorise selon la Constitution et la LOLF. Les gestionnaires exécutent dans ce cadre ; les fonctions d'ordonnateur et de comptable sont distinctes. Le contrôle parlementaire, la Cour des comptes et les contrôles internes interviennent à des niveaux différents. Le déficit est un solde sur une période ; la dette est un stock à une date. L'emprunt finance des besoins mais n'efface pas le coût futur des intérêts. Une trajectoire de programmation n'est pas une autorisation annuelle de dépenser.

À vous de jouer

Un projet fictif engage 90 000 euros en N ; paiements de 30 000 en N et 60 000 en N+1. Indiquez les AE et CP de N dans ce cas simplifié. Expliquez ensuite pourquoi « le déficit est de 90 000 euros » ne découle pas de ces seules données.

Correction · raisonnement détaillé

AE N : 90 000 euros pour l'engagement ; CP N : 30 000 euros pour le paiement prévu cette année, sous réserve des règles du circuit. Les 60 000 euros à payer en N+1 demandent des CP dans le cadre applicable. Le déficit ne se calcule pas à partir d'un seul engagement : il faut les recettes et dépenses du périmètre considéré sur la période. L'opération ne décrit pas non plus le stock total de dette.

Vérifier votre réponse

Vous distinguez AE/CP, mission/programme/action, déficit/dette et autorisation/trésorerie sans mélanger les périmètres.

À retenir

- Une autorisation d'engagement n'est pas un crédit de paiement.
- Le déficit est un flux ; la dette un stock.

Vérifiez vos connaissances

1. Un engagement de 120 000 euros prévoit 40 000 euros payés cette année. Quel couple AE/CP correspond au cas simplifié ?

- A. 40 000 euros d'AE et 120 000 euros de CP
- B. 120 000 euros d'AE et 40 000 euros de CP
- C. 120 000 euros de CP obligatoirement dès la signature
- D. Aucun crédit puisque le paiement est échelonné

Correction : B

L'engagement juridique porte sur 120 000 ; le paiement annuel sur 40 000. Les paiements futurs ne disparaissent pas : ils nécessitent les crédits correspondants.

2. Quelle notion désigne un stock à une date ?

- A. Le déficit annuel
- B. La recette mensuelle
- C. La dette publique
- D. La dépense de la semaine

Correction : C

La dette est un stock ; recettes, dépenses et déficit sont mesurés sur une période. Une évolution de dette ne se réduit pas toujours au seul déficit.

3. Quel document présente les résultats de performance d'un programme après exécution ?

- A. Le seul projet annuel de performances
- B. Une fiche de paie

- C. Le règlement intérieur du service
- D. Le rapport annuel de performances

Correction : D

Le PAP présente objectifs et prévisions ; le RAP rend compte des résultats. Il faut comparer les périmètres et les indicateurs avant de conclure.

4. Une loi de programmation des finances publiques vaut-elle autorisation annuelle de toute dépense programmée ?

- A. Oui, sans loi de finances ensuite
- B. Non, la programmation et l'autorisation annuelle sont distinctes
- C. Oui, dès que la trésorerie est disponible
- D. Seulement si la dépense est visible sur un tableau

Correction : B

La programmation fixe une trajectoire ; l'autorisation des ressources et charges suit le cadre des lois financières. Une inscription prévisionnelle ne suffit pas à autoriser chaque dépense.

Références

[LOLF — loi organique du 1er août 2001, texte consolidé](#)

www.legifrance.gouv.fr

[Légifrance — décret GBCP du 7 novembre 2012, principes et rôles \(articles 7 à 13\)](#)

www.legifrance.gouv.fr

[Légifrance, arrêté du 24 avril 2026 modifiant les épreuves ISP, articles 5 et 12](#)

www.legifrance.gouv.fr